L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MA[illegible] No. [illegible] Rue [illegible]

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 20 AOUT 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Baton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

CLUB TIPPECANOE.

☞ Les membres du Club sont priés de se trouver Jeudi soir, 20 du courant, à 8 heures, à l'effet de nommer conjointement avec l'Association Tippecanoe des délégués à la Convention Whig de l'Etat.
Par ordre
JOHN GIBSON, secrétaire.

SYSTEME DE CORRUPTION.

Le journal du soir se fâche sérieusement parce que nous avons dit que "l'administration emploiera "tous les fonds du gouvernement à acheter des votes."

Nous allons prouver que le gouvernement ACHETE ACTUELLEMENT, et achètera à l'avenir des votes avec l'argent du peuple.

A cet effet, nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les documens suivants:

Extrait du St. Clairsville (Ohio) Chronicle.

Mt. Pleasant, Jefferson Co. 19 juin 1840.

"Monsieur l'Editeur, permettez moi, par le moyen de votre journal, de renoncer publiquement à faire partie du parti loco-foco de M. Van Buren et d'exposer les raisons que j'ai de prendre cette détermination.

"J'ai été nommé membre du comité de correspondance et d'un comité de vigilance pour ce parti dans le *Township* de Mr. Pleasant. J'ai fidèlement rempli les devoirs que m'imposaient ces nominations, particulièrement ceux du comité de vigilance. J'ai vu que beaucoup de nos editeurs à courte vue, ainsi qu'une bonne partie de nos orateurs de buvettes et autres, avançaient votre cause en cherchant à dénigrer le caractère du général Harrison; aussi ai-je cru remplir un devoir, devoir que m'imposait la confiance de mon parti, en dissuadant mes amis politiques de persister dans cette voix: les assurant que s'ils continuaient à diffamer le général Harrison, ils perdraient certainement l'Etat de l'Ohio et tous les autres qui ont fourni des soldats à l'armée de ce général pendant la dernière guerre; parce que les vieux soldats qui le connaissent et qui ont été à portée de juger sa conduite à diverses époques, ne peuvent pas souffrir qu'on calomnie ainsi le caractère public et privé de leur vieux camarade, qu'ils abandonneraient nos rangs pensant, non sans raison, que le mal qu'on dit de lui retombe sur eux, et qu'ils entraineraient avec eux beaucoup d'autres personnes influencées par les mêmes sentimens.

"A cela on m'a répondu "*qu'il n'y avait nul danger de perdre l'Etat de l'Ohio, parce que le gouverneur Shannon était allé à New-York et y avait obtenu un emprunt de $400,000 pour être affecté aux travaux publics et distribué de manière à assurer les votes de tous les ouvriers.*"

"Une autre fois on m'a dit "qu'il n'y avait pas le moindre danger de perdre l'Etat, parce que le prix "des produits du sol (blé &c.) monterait sur toute "la ligne du canal avant l'élection et que tout ce qui "manquait aux Allemands pour en faire de bons "démocrates, c'était un peu d'argent." Ayant demandé comment on pourrait faire monter le prix des produits surtout dans un moment où il n'y avait pas d'argent, on m'a répondu que les fonctionnaires publics (*office holders*) *auraient de l'argent et qu'ils seraient obligés de contribuer à faire hausser les prix des produits.*

"Hier soir ayant été informé que cette infernale machination allait être mise à exécution et que certain maître de poste était appelé à contribuer pour sa quote part, j'ai pris la résolution de n'avoir plus aucune connexion avec un parti qui peut avoir recours à des tels moyens pour arriver à son but. C'est pour cela que je désire m'expliquer cathégoriquement.

"Je ne puis plus faire parti d'aucun des comités du parti du pouvoir ni avoir rien à faire avec lui. Je sais qu'il y a dans ce parti beaucoup d'hommes honorables avec lesquels j'ai eu des relations d'amitié; et c'est avec regret que je me vois obligé en conscience de les abandonner. Jusqu'ici j'ai soutenu de tout mon pouvoir le gouverneur Shannon, et je regrette même d'avoir appris des choses qui m'obligent à lui retirer mon appui. Je le connais depuis longtemps, et je sais qu'il est un parfait *gentleman*, mais s'il a le malheur d'être *forcé* de faire usage de l'argent du peuple pour acheter des votes, comme un boucher achète le bétail pour le marché (ainsi qu'on m'assure qu'il va le faire), je dois modifier l'opinion que j'avais de lui.

"En reconnaissant le gouverneur Shannon, je dois donc dire que nul homme honorable n'aurait recours à de tels moyens; que nul homme honorable ne disposerait des deniers publics, pour s'assurer ou s'acheter des partisans.

"Je n'ai pas aveuglément ajouté foi à ces projets; ils m'ont été expliqués et dévoilés par un des plus chauds partisans de l'administration, et les détails de l'opération m'ont été fournis par un membre influent du même parti dont je donnerai le nom sous serment si on l'exige.

"Je conserve toujours les mêmes sentimens que mes anciens amis de l'administration en ce qui concerne la corruption de nos institutions monétaires, mais il est évident, pour moi du moins, que les officiers du gouvernement sont encore plus corrompus et que l'œuvre de la réforme doit commencer par eux. Adieu donc à la démocratie qui fait usage des deniers publics et taxe ses fonctionnaires pour acheter des votes, et qui insulte le peuple en lui offrant de l'employer dans l'exécution des travaux publics, à la condition qu'il votera pour elle.

THOMAS WHITE.

P. S. Je vous adresse cette lettre plutôt qu'au *Herald* de Steubenville afin que le gouverneur en soit plus tôt informé. Si l'on trouvait mon rapport inexact ou si le gouverneur le désire, je donnerais le nom de la personne de qui je tiens mes informations.

M. Thos. White est un homme très respectable et très respecté, qui tenait un rang distingué parmi les amis de l'administration et sa lettre doit inspirer toute confiance.

A l'appui nous citerons l'extrait du *Cincinnati Gazette* qui l'avait elle-même copié du *Dayton Journal* du 7 juillet.

Miamisburg, 26 juin 1840.

"A messieurs les éditeurs du *Dayton Journal*. Nous soumettons les faits suivants à votre considération pour être publiés, si vous le jugez convenable.

"Il y a peu de jours que Emmanuel Jephart, de Miami Township, avoua que les $100,000 dernièrement obtenues par les officiers de cet état, seraient dépensées dans ce district, mais que nul travailleur ne serait employé qui ne s'engagerait pas à voter pour le ticket de l'administration; et de cette manière, ajoute Jephart, nous comptons sur un gain de un à deux mille votes pour Sawyer et Shannon.

"Si cet aveu était denié, nous avons les preuves en main.

Par ordre du Miamisburg Tippecanoe Club.
M. D. Whitridge, Eli Y. Pennel, M. S. Blossom, } Comité de Correspondance.

A cela, qu'auront à répondre les amis de l'administration?

Il y a eu le 25 juillet, à St. Martinville, une assemblée des démocrates whigs de la paroisse de St. Martin.

RAPPORT DES VENTES FAITES HIER A LA BOURSE ST.-LOUIS.

Les ventes de Bourse sont toujours très calmes, nous n'avons à signaler aucune vente d'encanteur.

Par le shérif. Une maison de 4 appartements située à l'encoignure des rues Bacchus et Erato.
Conditions comptant. $400

Les lots de terre suivants situés dans la seconde municipalité et bornés par les rues Notre-Dame, Julia, Commerce & Tchoupitoulas.

Le lot No. 13, 21 pieds sur 94, situé rue Notre-Dame, $2600
Le lot No. 16, 21 pieds sur 71, situé rue Tchoupitoulas. 2400
Le lot No. 17, 21 pieds sur 80, do do 1950
Le lot No. 15, 21 pieds sur 74, situé encoignure Notre-Dame et Tchoupitoulas. 4200
Le lot No 18, 21 pieds sur 68, situé rue Tchoupitoulas 1950

Ces acquisitions étaient payables partie à terme et partie comptant.

Par le Régistre des Testaments.
Un nègre âgé de 30 ans, laboureur. $350
De do do do 700
Une négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse, 575
Conditions: billets à un an de crédit.

INTERIEUR.

ELECTIONS—CAROLINE DU NORD.

Les nouvelles de cet Etat sont de plus en plus favorables. Nous avons déjà un gain de cinq membres de la législature et pas une perte.

Le candidat de l'opposition, Morehead, sera élu à une majorité de 5,000 à 10,000 voix. Il est sûr que la Caroline du nord votera, comme la Virginie, pour Harrison.

Le district de M. Bynum, Halifax, a élu tout le ticket whig.

Whigs.		Loco focos.	
Communes.			
Pope,	683	Wilcox	462
Moore,	608	Whitaker	477
Gee	927	Branch	444
Sénat.			
Joyner	294	Austin	176
Gouverneur.			
Morehead	693	Saunders	446

A Northampton il y a une majorité décisive pour le gouverneur, pour un [illegible] et [illegible] de l'opposition.

[illegible] gouverneur — [illegible] 916 [illegible] le sénat, [illegible] whig 402, Clark, loco, [illegible] la chambre [illegible], whig, 939 Allen, whig, [illegible] loco foco, 40[illegible]

Nous empruntons au *Charleston C[illegible]* les retours suivans:

	Whig.	Loco foco.
Craven	671	663
Camden	594	91
Johnson	569	617
Martin	"	300 majorité pr[illegible]
Columbus	242	288
Green	125 majorité	"
Lenoir	"	125 majorité.

à Washington et Tyrrell, Bertie et Craven l'opposition a triomphé; mais les majorités ne sont pas encore connues.

Philip Schuyler de New-York, a été nommé par le président consul des Etats-Unis à Liverpool, en remplacement de Francis B. Ogden, démissionnaire.

PENNSYLVANIE. Les eaux de Fairmont à Philadelphie sont plus basses qu'elles ne l'avaient été depuis bien des années. La corporation s'est vue obligée de prendre des mesures rigoureuses pour empêcher le gaspillage de l'eau.

NEW-YORK.—La population de Brooklyn est de 35,000 ames. En 1830 Brooklyn ne comptait que 15,000 ames.

Baer, l'orateur-forgeron de l'Ohio était à N.-York le 9, où il devait haranguer divers *meetings*.

Le steamer Erie, capitaine Titus, venant de Buffalo à New-York, s'est abordé avec la goelette Youan, à quelques milles de Dunkerk et l'a coulée. L'équipage n'a eu que le temps de se sauver.

On lit dans le *Buffalo Com. Advertiser*:

Un de ces accidents qui sont heureusement très rares sur nos lacs est arrivé mardi matin. Un des tuyaux du steamer Erie, Titus, remontant la rivière Détroit, a éclaté près de Malden. Plusieurs personnes ont été blessées plus ou moins grièvement.

EXTERIEUR.

EUROPE.

Arrivée du Great Western.

Le Great Western, parti le 25 juillet, dans l'après midi de Bristol, est arrivé à New York dans la matinée du 9 courant: il a donc fait la traversée en quatorze jours et demi. Les nouvelles que nous recevons par ce beau navire à vapeur, ne manquent ni d'importance ni d'intérêt. Celles qui viennent de l'Orient sont dignes d'attention.

ANGLETERRE.

Procès d'Edward Oxford.—Le procès d'Edward Oxford, ce garçon de taverne, qui a essayé d'assassiner la Reine le 10 juin dernier, a commencé le 9 juillet, devant la cour criminelle centrale. Oxford a comparu sans montrer le moindre trouble, et cependant l'assistance était nombreuse; on y remarquait un grand nombre de femmes fort élégantes, de dandys et de personnages connus. Toute la *fashion* anglaise semblait s'y être donné rendez-vous. Le procès a duré deux jours, et l'assurance d'Oxford ne s'est pas démentie un seul moment. Il riait beaucoup de voir tous les regards dirigés sur lui et plaisantait volontiers avec ceux qui se trouvaient en face ou à côté de lui. Sa conduite a été celle d'un enfant qui ne comprend pas la gravité de sa position. Lorsque l'audition des témoins a été terminée, l'Avocat-Général a résumé les charges qui pesaient sur Edward Oxford, puis le jury s'est retiré dans la salle des délibérations. Après une absence d'une heure environ, il est entré dans la salle d'audience et a prononcé le verdict suivant: "Le prévenu est coupable d'avoir tiré sur Sa Majesté deux coups de pistolets, mais nous ne pouvons décider si les pistolets étaient chargés à balle, le prévenu étant dans ce moment dans un état d'aliénation mentale." L'Avocat-général a présenté quelques observations à l'occasion de ce verdict: il a prétendu que l'Acte du Parlement imposait au jury l'obligation de déclarer d'une manière expresse si le prévenu était fou ou non au moment où le crime a été commis. Lord Denman, qui présidait la Cour, a répondu qu'il serait convenable que le jury se retirât de nouveau et reprît en considération son verdict. Le jury s'est conformé à ce désir, et après une heure de délibération nouvelle, il est rentré rapportant un nouveau verdict déclarant que "le prévenu était coupable, mais qu'il n'avait pas sa raison au moment de l'attentat." L'un des membres de la cour, M. B. Alderson s'adressant au jury: "Vous voulez sans doute dire que l'accusé n'est pas coupable parce qu'il n'avait pas sa raison au moment de l'attentat." Le chef du jury a répondu: "C'est ainsi que nous l'entendons, Monsieur." L'Avocat-Général a demandé alors à la cour de donner l'ordre qu'Edward Oxford fut mis sous bonne garde jusqu'au moment où il plairait à Sa Majesté de décider de son sort. Lord Denman a fait immédiatement droit à cette demande, et le prisonnier a été emmené de la salle d'audience. D'après toutes les probabilités, Edward Oxford sera renfermé pour le reste de ses jours dans une maison de fous.

Parlement.—A la Chambre des Communes, quelques explications sur la question des frontières du Maine, ont eu lieu entre sir Robert Peel et lord Palmerston. Le premier s'est plaint que les documens relatifs à cette question n'eussent pas encore été soumis à la Chambre; il a demandé quand le gouvernement comptait les présenter. Lord Palmerston a répondu que ce retard ne devait pas être reproché au cabinet; que les documens réclamés étaient à l'impression et qu'ils ne tarderaient pas à passer sous les yeux de la Chambre.

Sir Robert Peel a demandé si le rapport des commissaires anglais envoyés l'an dernier pour explorer les frontières du Maine, serait imprimé en plein, puis si l'on n'avait pas envoyé de nouveaux commissaires en Amérique. La réponse de lord Palmerston a été affirmative sur ces deux points. Il a ajouté que les premiers commissaires n'avaient pu explorer les frontières avec toute l'exactitude désirable; que les nouveaux commissaires compléteraient l'exploration de concert avec la commission nommée par le gouvernement américain; et il a dit en terminant que les négociations se poursuivaient sur les bases posées dans la communication faite tout récemment par le gouvernement Américain.

Le bill d'enrégistrement pour l'Irlande proposé par lord Stanley a été retiré par son auteur, qui a reconnu l'impossibilité de le faire passer avant la fin de la session. Deux autres bills relatifs aux élections, présentés par le ministère, ont été également retirés.

A la Chambre des Lords, le bill pour l'Union des deux Canadas a subi sa dernière lecture et a été présenté à la signature de la reine. Le bill sur les réserves du clergé a subi dans le sein du comité des amendemens assez importans. Il est maintenant en discussion.

La mesure la plus importante votée par la Chambre des Lords est le "Bill de régence." Dans la séance du 13 juillet, le lord Chancelier a lu un message de la reine où S. M. engage le parlement à prendre des mesures pour la régence en cas de nécessité. Le 16, le même lord Chancelier a présenté un bill sur ce sujet, qui propose de déférer la régence au prince Albert. La seconde lecture du bill a eu lieu le 21, et la troisième le 24. En l'adoptant, la Chambre des Lords y a ajouté une clause restrictive sur le mariage du régent. Cette restriction est la même que celle imposée au souverain.

Nouvelles Diverses.—Le choix du prince Albert comme régent a causé une satisfaction générale. On prétend qu'une partie du cabinet voulait qu'on lui adjoignît le duc de Sussex; mais la reine s'est opposée à cette adjonction qui d'ailleurs est contraire à tous les précédens.

Courvoisier, l'assassin de lord Wm. Russel a été pendu le 6 juillet. Au milieu de la foule considérable qui se pressait pour assister à ce supplice, on distinguait un grand nombre de jeunes gentils hommes qui allaient là comme à une partie de plaisirs. On assure que Courvoisier avant sa mort a fait deux ou trois révélations tout aussi improbables que les précédentes.

Lord Wellington a eu le 15 juillet une nouvelle attaque d'apoplexie; mais il est en pleine convalescence et sous peu de jours il pourra se rendre à la Chambre des Lords.

Le duc et la duchesse de Nemours sont en ce moment en Angleterre. La reine les a fort gracieusement accueillis.

Le professeur Espy est en ce moment à Liverpool; il a ouvert dans cette ville un cours où il développe sa théorie sur les orages.

Le *Président* a dû quitter Liverpool le 1er. courant. On assure que ce navire à vapeur est d'une marche tout-à-fait supérieure et qu'il gagnera de vitesse tous ceux qui l'ont précédé.

Il résulte des retours trimestriels des revenus publics qu'il y a un déficit de £556,000 dans le revenu du département des postes. Le *Penny postage* explique ce déficit, qui du reste est bien moins considérable que ne l'évaluaient les adversaires de cette mesure vraiment populaire. D'ailleurs le nombre des lettres contenue graduellement à augmenter et il n'y a pas de doute maintenant que le revenu de cette branche ne soit bientot aussi considérable qu'il l'était sous l'ancien système.

FRANCE.

La situation intérieure de France est en somme assez satisfaisante, les esprits sont calmes et les partis ne donnent plus signe de vie. Le ministère Thiers parait décidément obtenir l'assentiment de la majeure partie de la population; il ne néglige du reste aucun moyen pour rattacher au gouvernement tous les hommes dont l'habileté et les services peuvent lui être utiles. Les travaux publics sont poussés avec une grande vigueur, et une activité sans égale règne dans toutes les branches de travaux publics. Enfin la popularité du ministère est en si bon chemin que, dans le cas où une dissolution des chambres aurait lieu, les élections lui donneraient une majorité plus considérable que celle qu'il possède actuellement.

Cloture de la session des chambres. La session des chambres s'est terminée le 15 juillet d'une manière fort calme. Les derniers jours ont été employés à voter le budjet et la chambre des pairs, qui avait manifesté des velléités d'opposition à ce sujet n'a fait que montrer au grand jour sa complète nullité.

[illegible] nos lecteurs se rappelleront qu'une [illegible] considérable devait partir [illegible] Buenos-Ayres [illegible] troupes de débarquement que cette flotte devait être commandée par l'amiral Baudin qui s'est acquis une certaine célébrité, et la confiance du gouvernement par sa conduite dans l'affaire du Mexique, eh bien tout cela est changé. L'amiral Baudin sera remplacé par l'amiral Mackau et les 6000 hommes de débarquement par 1500 marins seulement. Voici ce que dit à ce sujet le correspondant du *Courrier and Enquirer*, de New York:

Les ordres pour l'expédition de Buenos-Ayres avaient été donnés par M. Thiers de cette façon vive et péremptoire qui lui est familière, et l'on pensait que tous les préparatifs étaient faits ou du moins qu'ils seraient faits au tems fixé; mais hélas! quel désappointement! D'abord on apprend qu'il n'y aurait pas de troupes employées; puis que le gouvernement a abandonné le projet de prendre Buenos Ayres et de [illegible] cette ville, projet dont les journaux dévoués [illegible] avaient entretenu le public. D'où vient ce changement? Tout le monde se demande; personne ne le sait. Mais ce n'est pas tout; on sut bientôt certainement qu'un petit nombre de marins seulement sera employé à cette expédition; enfin il est positif que tout se réduira à ajouter 1500 marins à l'équipage des vaisseaux qui se rendront à Buenos Ayres. On s'adresse de nouveau la question: "Pourquoi donc s'écarter ainsi du plan primitif?" Mais l'étonnement redouble lorsqu'on apprend que l'amiral Baudin est remplacé par l'amiral Mackau. Aucune explication officielle à ce sujet n'a été donnée; mais d'après les insinuations des journaux ministériels l'Amiral Baudin aurait eu l'indiscrétion de déclarer qu'il n'accepterait le commandement de l'expédition que si l'on consentait à rappeler le consul de la Havane et à le remplacer par un homme de son choix; M. Thiers aurait immédiatement révoqué la nomination de l'amiral Baudin. Les journaux républicains et Bonapartistes donnent une autre explication. Ils prétendent que l'amiral Baudin a refusé ou du moins qu'il a montré de la répugnance à se charger du commandement, lorsqu'il a su que *d'après les réclamations de l'Angleterre*, l'expédition devait se borner à des opérations presque insignifiantes. De ces deux explications, on préfère la dernière. Mais un fait ressort clairement de tout ceci, c'est qu'il n'est plus question maintenant de conquête ni d'occupation et que, malgré le renforcement de l'escadre qui se trouve devant Buenos-Ayres, on a totalement renoncé aux mesures énergiques et décisives."

Restes de Napoléon.—Le prince de Joinville est parti, le 12 juillet pour Ste.-Hélène où il va chercher les restes de Napoléon. Les préparatifs de la cérémonie funèbre qui doit avoir lieu lorsque la dépouille mortelle de l'Empereur arrivera en France, se poursuivent avec ardeur. Cette cérémonie sera magnifique. On ne saurait encore en fixer l'époque; mais on pense qu'elle aura lieu le jour de l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz.

Journées de Juillet.—L'anniversaire des journées de Juillet approche, et on célébrera sans doute cette fête à peu près comme cela se pratique tous les ans. Cependant quelques détails assez remarquables signaleront cette nouvelle solennité: la statue de la Liberté, qui surmonte la colonne de juillet, élevée sur l'emplacement de la Bastille, sera découverte; et de plus les restes des braves qui ont succombé dans les trois glorieuses journées seront transportés dans une voute construite sous cette même colonne. Cette translation sera faite avec une grande pompe.

Question des souffres.—M. Thiers a annoncé à la Chambre des Pairs que la médiation de la France avait été fort heureuse; qu'un arrangement était conclu et que le traité entre Naples et l'Angleterre était déjà signé. Le Constitutionnel a répété presque mot à mot les paroles de M. Thiers. L'indemnité que Naples doit payer à l'Angleterre est fixée à 800,000 ducats (environ £136,000.)

Nouvelles Diverses. Le roi a été légèrement indisposé; il est maintenant tout à fait remis. La Duchesse d'Orléans est de nouveau enceinte et la famille royale comptera sans doute un membre de plus au mois de novembre prochain. La princesse Clémentine doit, dit-on, épouser prochainement le frère de la duchesse de Nemours, le prince Auguste de Saxe Cobourg.

Alger.—Les nouvelles d'Afrique sont fort rassurantes. L'effort énergique que les Arabes ont fait dans ces derniers temps, parait les avoir épuisés. Leurs pertes ont été considérables, leurs attaques se ralentissent; et pendant ce tems les Français renforcent leurs différens postes, assurent leurs communications et obtiennent quelques avantages. D'après une dépêche télégraphique arrivé à Paris le 17 juillet, le maréchal Vallée s'est rendu maître du territoire de Beni-Sala, sans avoir éprouvé de résistance. La plaine d'Alger est presque sans danger maintenant, et les convois pour Medeah et Miliana passent sans être attaqués; comme on le voit, la position des Français s'est notablement améliorée. Tout fait espérer que la campagne d'automne sera heureuse pour eux.

ESPAGNE.

L'insurrection carliste n'a plus aucune chance de succès: Cabrera, vigoureusement pressé de tous cotés par les troupes de la reine et ne trouvant plus aucune sympathie dans les provinces pour la cause qu'il défend, Cabrera a quitté l'Espagne, et l'on peut dire cette fois en toute assurance que la guerre civile touche à sa fin.

Cabrera est entré le 6 juillet en France, par la Cerdagne, à la tête de 5000 hommes, la plupart Arragonais. Depuis quelque temps il était en traité avec des agents français; l'abandon de tous ses collègues, excepté Ros d'Eroles qui fait encore une résistance ridicule dans la Catalogne, l'a forcé à prendre ce parti extrême. Ros d'Eroles lui même n'attend probablement qu'une occasion de passer en France.

Le chef Carliste sera retenu prisonnier jusqu'à ce que les hostilités aient entièrement cessé; le fort de Ham lui a été assigné pour prison jusqu'à cette époque. Il est parti de Paris le 17; l'appartement qu'a habité le prince Polignac au fort d'Ham lui est réservé. Les autres chefs doivent être envoyés dans diverses forteresses.

L'opinion publique s'est fortement prononcée en France sur l'auteur de tous les massacres qui ont depuis tant d'années ensanglanté l'Espagne. L'arrivée de Balmaceda à Lille, a prouvé toute l'horreur qu'ils ont inspirée. Dans son trajet de Perpignan à Paris Cabrera a souvent couru le danger d'être assailli par la populace.

Le 14, tous les chefs carlistes, excepté ceux qui guerroyent encore dans la Catalogne, sont rentrés en France, et d'après le rapport du Moniteur, il parait que plus de 27,000 soldats les ont suivis. Ceux-ci ont été traités avec une douceur qui contraste singulièrement avec la sévérité qui a été déployée contre leurs généraux. Cette conduite du gouvernement français aurait un double but: celui d'engager les déserteurs à prendre du service en Afrique et de les former en une légion étrangère; et celui d'assurer à jamais par là la paix et la tranquillité en Espagne.

Quelques journaux français disent cependant que tandis que les débris de l'armée Carliste viennent se refugier en France, les autres réfugiés rentrent en masse en Espagne.

La reine et sa mère la régente, sont arrivées à Barcelone le 30 juin; elles y étaient encore à la date de nos derniers avis. Dans le commencement du mois de juillet, un membre de cette famille qui parait vouloir fournir des maris à toutes les princesses couronnées d'Europe, un Cobourg en un mot, a fait son entrée à Séville; il se rendait au devant de la reine.

Il parait cependant que des pensées plus sérieuses que celles d'un mariage occupent L. L. M. M. Après avoir repoussé les Carlistes presque sur tous les points, Espartero a exigé de la reine qu'elle retirât son assentiment au bill des Corporations municipales que la législature venait d'adopter malgré la vive opposition des Ultra Libéraux. La réponse a été un refus net; et le général blessé a donné sa démission qui a été acceptée. On craint donc maintenant une scission, qui pourrait bien avoir de funestes résultats, entre les libéraux et les libéraux aristocrates.

ORIENT.

Depuis longtems les affaires en Orient étaient fort calmes, et bien que la conclusion n'arrivât point, tout paraissait promettre un arrangement à l'amiable. La Porte et le Pacha semblaient tout prêts de s'entendre, et les dernières ouvertures de Mehemet Ali avaient été assez favorablement accueillies, lorsqu'un événement tout-à-fait inattendu est venu encore entraver les négociations. La Syrie s'est révoltée contre Mehemet Ali, et la Porte veut attendre les résultats de cette insurrection pour traiter avec celui qu'elle appelle toujours son vassal. Elle espère sans doute qu'elle va le rendre plus traitable encore; mais on sait que les difficultés ne sont rien pour Méhémet Ali et que jamais ni l'habileté ni la fermeté ne lui ont manqué pour en triompher. Son fils, Ibrahim, d'ailleurs n'est-il pas en Syrie?

INSURRECTION EN SYRIE.

Une insurrection d'une nature fort grave a éclaté en Syrie contre Mehemet Ali. Un peuple guerrier qui se trouve entre Ibrahim Pacha et l'Egypte s'est révolté, décidé à secouer le joug du despotisme qu'il ne peut endurer plus longtemps.

Les insurgés au nombre de six mille ont marché sur Sidon: le commandant de cette place a fait contre eux une sortie, mais il a été repoussé avec une perte de 600 hommes. Ibrahim Pacha va sans doute marcher contre les rebelles, et la Porte ne doit plus avoir en ce moment la crainte de le voir s'avancer contre Constantinople.

Constantinople. La gazette officielle du 19 juin reproduit le Hatti chérif du sultan qui annonce la démission de Khosrew Pacha. Ce *hatti* est adressé au nouveau grand visir Raouf Pacha.

Constantinople 1er juillet. La Porte a déclaré qu'elle ne participerait en aucune manière aux moyens de coercition employés par l'Angleterre contre Méhémet Ali. On dit que Sami Bey est en grande faveur auprès de Méhémet Ali et qu'il est dans les termes les plus intimes avec la mère du Sultan.

Les rapports concernant Beyrout sont contradictoires, quelques uns affirment qu'il est tombé au pouvoir des insurgés, tandis que d'autres disent qu'il a pénétré dans la ville, que beaucoup d'habitants se sont joints à lui, mais qu'il a été forcé d'évacuer après une affaire sanglante. Dans tout état de choses, la Syrie semble ne s'être jamais montrée aussi défavorable à Méhémet Ali qu'en ce moment. M. Van Butenieff n'est pas encore parti, mais il quittera Constantinople sous peu de jours et ira passer l'été aux eaux en Italie.

Le steamer anglais Cyclops, ayant à son bord M. Wood, interprète de la légation Anglaise, a quitté Constantinople le 28 juin, pour faire voile vers les côtes de Syrie. On dit que M. Wood est porteur d'une mission spéciale de Lord Ponsonby.

Perse.—Les rapports de Constantinople du 18 juin disent que le Schah de Perse a fait arrêter quelques centaines de personnes à Ispahan; mais la gazette de Carlsruhe va plus loin, et dit que des lettres reçues le 19 juin de Constantinople marquent que la révolution a éclaté à Ispaham et que la présence du Schah lui-même n'a pu suffire à ramener l'ordre. Les frères de ce souverain n'étaient en sûreté dans aucune partie de la province, et l'ainé a été forcé de se refugier à Téhéran.

Nous empruntons au *Courrier des Etats Unis* les deux scènes judiciaires qui suivent; elles sont d'une bouffonnerie admirable et caractérisent d'une façon assez originale l'étrange société qui habite aujourd'hui Haïti.

SCENES DE TRIBUNAUX A HAITI.

Plusieurs blancs sont cités devant le tribunal, pour n'avoir pas pris la patente à laquelle ils sont assujettis par les lois de ce pays.

Le Doyen de la cour—"Monsieur L...., vous êtes cité pour n'avoir pas pris de patente.

Réponse—"Quelle patente, monsieur?

Le Doyen—"Ne savez-vous pas que tous les blancs sont assujettis à une patente?

Rép—"Je le sais, monsieur; mais pour prendre une patente, il faut faire quelque chose, et je ne fais rien.

Le D.—"Mais que faites vous pour vivre?

Rép—"Je vis comme tous les habitans de ce pays, sans rien faire.

Le D.—"N'êtes-vous pas occupé chez Mlle Sanitte à faire du tafia?

Rép.—Non monsieur; M. le commissaire du gouvernement, ici présent, qui connait fort bien cette demoiselle et son intérieur, pourra vous dire si je suis son employé."

Le commissaire du gouvernement s'abstient de répondre.

Le D.—"Cependant, le juge de paix a déclaré que vous logiez dans la *guildive* de cette dame.

Rép—"C'est vrai; j'y loge; mais, comme tout honnête homme ne peut dormir dans la rue sans encourir le risque d'être traité comme vagabond, il faut bien que j'aie un logement chez quelqu'un.

Le D.—"Quelle preuve pouvez-vous me donner que vous n'êtes pas employé?

Rép—"Quelle preuve pouvez vous me fournir que je suis employé? Cette dame vous a-t-elle déclaré qu'elle m'employait?

Le D.—Monsieur, nous avions l'intention de vous condamner à payer l'amende que vous avez encourue pour n'avoir pas pris de patente, mais le tribunal, dans sa sagesse, renvoie l'affaire *in stato-co*, (le doyen du tribunal voulait dire *in statu-quo*) jusqu'à huitaine, afin que vous ayez le tems de vous procurer un certificat qui prouve que vous n'êtes pas employé."

Le blanc va quêter de porte en porte un certificat qui atteste qu'il ne travaille pas. Tout le monde le sait, mais on a peur de se compromettre en lui donnant une pareille pièce. Enfin, un ami charitable, et tant soit peu malin, lui donne un certificat portant "*qu'il n'est occupé qu'à respirer du gaz oxigène....*" Sur ce, le Doyen déclare, (en demandant préalablement au commissaire du gouvernement, qui est une des lumières du pays, ce qu'est le gaz oxigène), qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, à lui faire prendre patente, à moins que le président n'en décide autrement. Et le blanc est renvoyé hors de cause.

La Patente matrimoniale.—Citation d'un blanc qui vit avec une Haïtienne; tous les deux sont présents au Tribunal.

Le Doyen—Madame, vous êtes citée pour avoir à déclarer que vous couvrez M. François.

Rép.—Qu'entendez vous dire par ces mots, "je couvre M. François."

Le D.—Nous entendons dire qu'il travaille en votre nom.

Rép.—A la bonne heure, M. le doyen, cette fois-ci, vous vous êtes expliqué d'une manière claire. Je vous dirai donc que je ne couvre pas M. François, et qu'il reste chez moi pour son plaisir.

Le D.—Mais M. François doit être quelque chose pour vous, il est donc votre commis?

Rép.—Non monsieur, il n'est pas mon commis. Est-ce qu'il est écrit dans la loi que je doive vous dire ce que M. François est pour moi?

Le D.—Madame, vous nous devez des éclaircissements sur ce que M. François fait chez vous.

Rép.—Eh bien! Monsieur, puisque vous me poussez à bout, je vous déclare qu'il est mon mari.

Le D.—Les sages lois d'Haiti ne permettant pas aux blancs, qui vivent sous leur protection, de se marier, le Tribunal désire savoir si vous le payez pour travailler chez vous.

Rép.—Vous m'insultez, M. le doyen, est-ce qu'une femme comme moi doit payer un mari? Si vos lois exceptionnelles empêchent les unions légitimes avec les étrangers, c'est un mal que tous les honnêtes gens déplorent et que rien ne justifie.

Le D.—Madame, nous ne sommes pas ici pour entendre de la morale, nous saurons bien découvrir si M. François remplit chez vous d'autres fonctions que celles que vous lui avait assignées.

Un membre du Tribunal prenant la parole, dit: Puisque Madame a déclaré que M. François a auprès d'ell un emploi qui le force à lui prodiguer des soins, ceci est prévu par la loi sur les patentes, *ergo* il doit en prendre une.

Le Tribunal prenant en considération l'observation toute judicieuse d'un de ses membres, condamne M. François à payer $300 pour sa patente, plus à $300 d'amende, pour ne l'avoir pas prise en temps voulu.

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New York	août 10	Liverpool	juil 24
Boston	août 9	Londres	juil 24
Philadelphie	août 11	Havre	juil 23
Washington	août 10	Paris	juil 22
Baltimore	août 11	Bordeaux	juil 13
Charleston	août 14	Madrid	juil 15
Vera-Cruz	juin 20	Cadix	juin 14
Campeche	août 1	Havane	juil 30
[illegible]	juil. 27	Houston	août 10

MARCHÉ MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans, 19 août 1840.

Espèces	5 @ 6	pour cent prime
Billets de Banque des E. U.	2½ @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 @ 7	do.
Souverains	$5 10 @ $5 20.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 37½	
do Mexicains	16 37½ @ 16 62½.	
Or Américain	7 @ 8 pour cent prime.	

HAVRE, 18 juillet.

COTON.—Bien que notre marché au coton ait été calme jusqu'au 17, les ventes qui ont eu lieu n'ont pas été moins de 800 @ 1000 balles par jour, l'un dans l'autre, ce qui donne un total de 5645 par semaine. Ces cotons consistaient en 3767 balles très-ordinaire à bon ordinaire fin de la Louisiane, de 72 @ 96 fr. 960 inferieur a mitoyen et bon mitoyen de la Mobile, de 66 @ 67½, 760 do do Géorgie, courte-soie 66 @ 66; 93 Floride, très ordinaire, à 70½ et 40 balles bon ordinaire Bahia à 100 f. Les détenteurs se tiennent plus fermes depuis hier, et dans quelques cas on s'est soumis à un centime par demi-kilog. Le coton des Etats-Unis, qui a été le plus recherché, a été vendu de 80 @ 85 f. mais les qualités inférieures et ordinaires n'ont pas été demandées. Les importations durant la dernière huitaine, ne se sont élevées qu'à 1002 balles de la Mobile, et nos existences actuelles, en premières mains, sont de 120,000 balles, sur lesquelles 124,000 des Etats-Unis.

HAVRE, 23 juillet.

COTON.—Les transactions, depuis quelques jours, ont été alternativement vives et inactives, et entièrement sous les dispositions des détenteurs, qui n'éprouvent aucune difficulté à réaliser promptement, tant qu'ils bornent leurs prétentions sur les cours; mais aussitôt que ces prétentions s'élèvent, les demandes fléchissent. Ce n'était donc depuis quelque temps, et l'on observera que durant toute la saison actuelle les fluctuations n'ont été que de peu d'importance, et qu'à aucune autre époque les prix n'ont pas montré autant de fermeté et plus de régularité qu'en ce moment. Quelques achats ont été faits pour l'exportation et le transit, cette semaine; toute fois ils ont été comparativement faibles, presque tous les marchés sont maintenant bien approvisionnés, et l'on peut attribuer à cette circonstance la cause que les cotons des Etats-Unis, de qualités ordinaires et basses, sont plus offerts que recherchés, tandis que les descriptions mitoyennes sont bien soutenues et sont plus recherchées par les consommateurs de l'intérieur. Les qualités supérieures sont peu demandées et n'éprouvent rarement quelque variation. Les arrivages depuis le commencement du mois se sont élevées à 41,237 balles, et les ventes à 26,961 balles.

Les ventes du 15 au 23 juillet, ont été de 8729 balles, sur lesquelles 6071 Nlle-Orléans, droits payés, de 67 @ 86 fr.; 1211 de Mobile, de 67 @ 87 f. 50; 1449 Upland 71 @ 87.

Existences ce jour, 120,500 balles, sur lesquelles 134,000 américaines. Importations de la semaine 17,396 balles.

La farine américaine était en demande la semaine dernière; 400 barils se sont vendus de 34 f. 60 à 34 f. 70: ils sont actuellement offerts à 34 f. mais les acheteurs ne se présentent pas. Le Burgundy de New-York, et le Marmora de Richmond en ont apporté 6850 barils. Existences 14,000 barils.

HAVRE, 23 juillet, au soir.

Il n'y a eu que peu de demandes pour le coton aujourd'hui, mais bien que les transactions aient été circonscrites, les prix n'ont éprouvé aucun changement, et l'aspect des affaires en général continue à être satisfaisant, d'autant plus que le temps parait propice à la prochaine récolte, et que l'on s'attend à une baisse sur les prix du blé. Le riz est rare.

MARCHÉ MONETAIRE.

LONDRES, 24 juillet.

Les nouvelles du continent sont favorables. Partout l'argent parait être abondant et l'on peut en dire autant de Londres. Seulement il y a des personnes qui annoncent une perturbation prochaine; l'avenir prouvera si leurs prévisions étaient ou n'étaient pas fondées.

Consolidés 91¼ @ 92. Nouveau 3½ pour cent 99½ @ 99¾.—Bons de l'échiquier 25 @ 27 s. prime.

LIVERPOOL, 18 juillet.

COTON—Il y a eu de bonnes demandes pendant toute la semaine, non seulement de la part du commerce mais encore de la part des spéculateurs; le marché cependant ayant été toujours bien fourni, il n'en est résulté aucun changement dans les prix, quoique les détenteurs aient déployé plus de fermeté depuis l'arrivée des nouvelles apportées par le Great Western. Les spéculateurs ont 7,550 balles d'Amérique et les exportateurs 940 do. Les ventes s'élèvent à 31,150 balles, comprenant: 270 Sea Island de 15 @ 19 d; 10000 Bowed Georgie de 4½ @ 6½; 6400 Mobile de 4½ @ 6½ d; Alabama de 4½ @ 6½ d; 11500 balles de la Nouvelle Orléans de 4½ @ 7½ d.

Les importations de la semaine sont de 10,279 balles.

Existence du coton sur place.

	17 juillet 1840.	17 juillet 1839.
Amérique,	302,130	280,300
Pernam, Para,	6,100	13,200
Bahia et Maceio,	2,170	2,970
Maranham,	3,170	6,200
Demerara et Barbice,	400	450
Indes Occidentales, etc.	3,200	5,600
Egypte,	15,370	12,000
Surat,	19,080	9,750
Bengale,	360	30
	412,160	532,020
		442,160
Diminution du stock sur l'année dernière,		90,860

LIVERPOOL, 23 juillet.

COTON.—Les ventes depuis vendredi s'élèvent à environ 26,000 balles dont 4,000 ont été vendues aujourd'hui. Les prix ont baissé de ⅛ d. Arrivé 70 navires des Etats-U., 3 du Brésil et 1 de Trieste.

LIVERPOOL, 24 juillet.

Notre marché de coton a été calme pendant toute la semaine. Les détenteurs ont offert facilement leurs stocks; il n'y a eu cependant aucun changement de prix et 3500 balles ont été vendues presque toutes au commerce.

ETAT comparatif de l'exportation du coton en Angleterre, depuis le 1er janvier jusqu'au 11 courant, et des exportations et des importations pendant la même période, l'année dernière:

— *Cette Année.* —		
Amérique,	balles	890,436
Amérique du Sud,	"	41,964
Indes Occidentales, Demerara,	"	2,596
Grandes Indes,	"	83,062
Egypte &c,	"	20,315
Total de toutes les descriptions.		1,048,478
— *L'année dernière.* —		
Amérique,	balles.	635,686
Amérique du Sud,	"	73,612
Indes Occidentales, Demerara,	"	3,660
Grandes Indes,	"	31,446
Egypte &c.	"	9,000 —768,218
Augmentation des importations comparée avec l'année dernière,	balles.	286,260

MATANZAS, 7 août.

Il n'y a que 800 boucauts de sucre en ville et sur les habitations, et la majeure partie consiste en qualité inférieure, le sucre prime en caisse est très rare et bien demandé [illegible] que le café. Le riz arrivé par le Howell s'est vendu à 12 francs, et il y a un bel approvisionnement sur le marché. Tout annonce une récolte abondante de sucre, mais il y aura probablement beaucoup moins de Mascovade. La récolte du café ne sera pas forte dans le voisinage.

Décédé hier à 6 heures du soir, à l'âge de 50 ans, Joseph Verloin Degruy. Les amis et les connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 1/2 de l'après midi. Son corps est exposé dans la rue des Ursulines entre Dauphine et Bourgogne.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

☞ Pas d'expéditions.

ARRIVES

Bateau de remorque Mohican, Heaton, venant de la Passe Nord Est.
Bateau de remorque Phenix, Martyn, de la Passe Nord Est.
Navire St. Lawrence, Brown, de Liverpool.
Navire Archer, Marston, de Philadelphie.
Brick Pulaski, Fowler, New York.
Brick Ellsworth, Kerner, de Boston.
Goel. Geneva, Flanders, de Matamoros.
Steamer Glasier, Reickle, de Cincinnati.
" Merchant, Griffith, de [illegible].
" Colorado, Streck, de Lafourche.
" Bunker Hill, Way, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici au Havre, 7 juillet, Oscar, Latapie; 26, le Perdonnet, Foote; James Perkins, Bisson; 19, Union, Desmandes; Edward Perkins, Ingersoll; Margaret-Forbes, King.

Arrivés d'ici à Nantes, 6 juillet, Zampa, Demange; 9, Natalie, Jullian.

Partis du Havre pour ce port, 10 juillet, Northampton, Mann.

En charge au Havre pour ce port, Palestine, Littlefield, partant le 1er août; Swanton, Heaton, même jour; Lorena, Urquhart, 20 août; Isaac Allerton, Torrey, 25 do; Saratoga, Hattaway, 1er. sept. Lafayette, Darre, 1er septembre; Ardelle, Gamin, 5 septembre; Rubicon, Rogers, 10 do. Vaillant, Bienvenu, 15 do.

Partis de Bordeaux pour ce port, 13 juillet, Anne-Louise, Lemaitre; Cardinal de Chevreuse, Clément.

En charge pour ce port, Ville de Bordeaux, [illegible], partant le 15 août; Talma, Cayol, 10 sept. Creole, Dillingham, 15 do.

Parti de Marseille pour ce port, 18 juillet, Bashaw, Freeman.

A Helvoet, 7 juillet, Charles Carroll, Grenier, Nouvelle Orleans.

A Gênes, 3 juillet, Astronome, Suran, N. Orléans.

A Gottenburg, 6, Georgiana et Scogman, do.

Parti de Cuxhaven, 9, Tiber, Cowell, do.

A Gibraltar, 28 juin, Catherine; 10 juillet, Brothers; do.

A Glascow, 4 juillet, Oglethorpe, do.

Arrivés d'ici à Liverpool, 21 juillet, navires Tiger, Baker; Charles, Collin; Georgiana, Toole; Paragon, Curtis, et Sheffield, Potter; le 18, Mary et Susan, Nelle, J. Walker, Gaskon; [illegible], Chalmers, Sobieski, Emerson; Glenview, Salter; Manche; Arkansas; Hannibal; William et Elizabeth, Butcher; Minerva, Mathews; Sweden, Homan; 17, Chatham, Richardson.

En charge à Liverpool pour ce port, Ontario, Jameson; Henrietta, Johnstone; Adrian, Davis; Hope, Collins; Anna, Warren.

Partis de Liverpool pour ce port, 24 juillet, Huntress, Keating et Constitution, Peabody; 21, Nicholas-Biddle, Hiern; 15, Washington, Adams; 13, Clinton, Stone; Savannah, M'Kown; Frankfield, Mitchell.

Arrivé d'ici à Clyde, 23 juillet, Mariner, Allen; Brown, Gray; 21, parti pour ce port, Michigan, Sturges.

Arrivé d'ici à Glascow, 20 juillet, Masson, Allan; parti pour ce port, 19, Massachussetts.

A la hauteur de Scilly, 19, Perkins, de la Nouvelle Orléans.

A Bristol, 20, O'Connel, Knight, N. Orléans.

A Cushaven, 16, Henry-Clay, Swift; Tiber, Cowell, N. Orléans.

En dehors de Dartmouth, 18, Louise, Boye, Nouvelle Orléans.

A Glascow, 13, Rialto, Holmes, de la N. Orléans; parti pour dito, Michigan, Sturgis.

Boston, 6 août, expédié, navire Riga, Williams, Nouvelle Orléans.

Expédié à New York pour ce port, le 10, nav. Louisville, Hart.

Arrivés à New York le 10, goel. Swallow, Lufkin; brick Tom Payne, Clinton; brick Charles Hammond, Talbot, tous de la N. O.

A Portsmouth N. H., arrivés, barque St. Helena, 5 août, brick Guilelma, Smith, 7 août.

Hélé en mer, le 15 juil. dans la lat. 34, nav. Rockingham, de ce port.

☞ Le navire ARCHER, capt. Marston, de Philadelphie, est en déchargement sur le quai vis-à-vis la rue St.-Joseph. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. J. D. DENEGRE, 16, Douane. 20 at

☞ Le navire J. LAWRENCE, capt. Olivier P. Brown, de Liverpool commencera à décharger ce matin, vis-à-vis l'hôtel de la monnaie. Les consignataires sont priés de se munir de leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises. 20 at.

☞ Les personnes qui ont des marchandises à bord du navire Mozart, capitaine Welch, du Hâvre, sont priées de se munir de leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, vis-à-vis la presse à coton d'[illegible]. 18 août

CAFÉ—400 sacs prime vert, à vendre par J. ROBERT & Co. 42, rue Bienville. 20 août

SALSEPAREILLE—72 balles en très bon état, à vendre par J. ROBERT & Co. 42, rue Bienville. 20 août

PELLES—50 douzaines, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 20 août

VIN de Malaga—20 barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

MAQUEREAUX—30 barils maquereaux no. 3, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 20 août

RAISINS—100 caisses, 100 caissons raisins de Malaga, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 20 at

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—20 caisses assorties, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 20 at

FARINE—163 barils farine superfine fraiche, reçus par le steamer Glaster, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 30 Nlle. Levée. 20 août

LANGUES—50 douzaines langues de bœuf fumées, à vendre par MAHARD & BROTHERS, 30, Nlle. Levée. 20 août

FARINE—500 barils farine superfine en débarquement du steamer United States, à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 20 août

TOILE d'Emballage—100 pièces toile du Missouri, en magasin et à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 20 août

CORDES d'Emballage—200 rouleaux du Missouri, en magasin et à vendre par CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 20 août

GOUDRON—200 barils en bon ordre à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 20 août

TRAITES sur France à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 25, Bienville. 20 at—3

TRAITES sur New-York de 5 à 60 jours de vue à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 25, Bienville. 20 at—5

FARINE—300 barils farine fraiche superfine marque Franklin mill, expédiée, en bon ordre, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co., 26, rue Poydras. 20 at.

WHISKEY—54 barils Whiskey rectifié de Cincinnati à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co., 26, rue Poydras. 20 at

BEURRE—frais des Illinois reçu par le United States, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co., 26, rue Poydras. 20 at.

AVIS.

LES consignataires de 24 balles marquées A. de 20 do marquées M et d'une caisse de graines de jardin marquées R consignées à l'ordre des expéditeurs du navire Archer de Philadelphie sont priés de venir recevoir leurs marchandises qui sont en débarquement vis-à-vis la rue St. Joseph. 20 août

SEL—3000 sacs de sel gros et fin de Liverpool, dernièrement reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 29 jt

LE soussigné négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 3 août

PORC—150 barils porc mess, à vendre par E. F. JENKINS, Enc. Poydras et Magasins. 5 at

SEL gros et fin de Liverpool, reçu par le navire Shaw, à vendre en lots convenables aux acheteurs, s'adresser à ALEX. PARK, 91, Commune. 5 août

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela concerne.—Salut: Qu'il soit connu que attendu que Greenbury Rodgely Stringer, demeurant en la ville de la Nelle.-Orléans, s'est adressé au Régistre des Testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un jugement de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le quatorze et signé le vingt et un avril, mil huit cent quarante, dans l'affaire de la succession de feu George Washington Clark, dans le procès numéro treize cent cinquante-six, intitulé: "William G. Fitzgerald versus l'administratrice de la succession de feu George Washington Clark, le régistre des Testamens offrit en vente publique, à l'encan, le vingt-six mai, mil huit cent quarante, pour compte de la succession du feu George Washington Clark, la propriété foncière ci-après décrite, laquelle fut adjugée au dit Greenbury Ridgely Stringer comme suit—savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:—savoir:

Le quart indivis d'un îlet de terre, situé au faubourg La fayette dans la paroisse de Jefferson en cet Etat, désigné par le numero trente quatre sur le plan original du dit faubourg et mesurant deux cent vingt-neuf pieds dix pouces de face à chacune des rues Jackson et Joséphine et trois cents pieds de face à chacune des rues Chestnut et Plaquemines; ensemble le quart indivis des batimens et améliorations qui s'y trouvent, adjugés à Greenbury R. Stringer, plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix de deux mille piastres.

Conditions—Un quart comptant et la balance, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale, et portant dix pour cent d'intérêt du jour de leur échance, s'ils n'étaient ponctuellement payés.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le quart indivis de l'îlet de terre et batisses ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce dix-neuvième jour du mois d'août A. D. 1840.

(L. S.) W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens. 20 at—3, en 30j

EAU DE VIE DE PECHE—en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, rue Gravier. 19 at

BEURRE—50 barillets beurre de l'Ouest, reçus par le steamer Campte et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 30, Nouvelle Levée. 19 août

FARINE—263 barils farine superfine, reçus par le steamer Flying Dutchman et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 30, Nouvelle Levée. 19 août

PORC—70 barriques porc de Cincinnati, nouvellement reçus par le steamer [illegible] et à vendre par MAHARD & BROTHERS, 30, Nouvelle Levée. 19 août

EAU DE VIE DU PAYS—100 barils 1re. et 4e. preuve en magasin à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, rue Gravier. 19 at

PORC inférieur—300 barils épaules, têtes de cochons, &c. aux magasins d'inspection, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 18 août

WHISKEY—60 barils whiskey rectifié double, de qualité supérieure, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 18 août

BEURRE de l'Ouest—30 barillets, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 18 août

JAMBONS de Famille—40 tierçons et 50 barils jambons de famille de qualité supérieure, en sacs et enveloppés, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 18 août

TOILE et Corde d'Emballage—237 balles Toile d'emballage du Kentucky, 1ère. marque, 182 rouleaux Corde du Kentucky, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commune. 18 août

GENIEVRE de Hollande, 1ère. qualité, en futailles et en damejeannes; aussi, guignolet et autres liqueurs venant de Danzic, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 132, rue Royale. 18 août

BEURRE—20 barillets beurre frais de l'ouest à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras. 18 août

PAR LE REGISTER.

☞ Pour les autres avis du Register voir la quatrième page.

SUCCESSION de James [illegible]—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi, 30 septembre 1840, à 1 heure P. M. il sera vendu conformément à un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans en date du 8 août 1840, à la Salle des Bains de l'Hôtel St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale—Le dit ordre de Cour rendu sur la pétition de MM. John Richardson et Edw. D. Turner, exécuteurs testamentaires—L'esclave suivant:
CHARLES, âgé de 12 ans.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Barnett, not. pub. 19 at

THEODORE FLEURY, Ebéniste et rénovateur de meubles, arrivant de Paris, à l'honneur d'offrir ses services aux Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans.

L'exactitude qu'il met à exécuter les ordres qui lui sont confiés et le fini de son travail, lui mériteront, il ose espérer une partie du patronage du public. Il demeure chez M. Jacques [illegible], rue de la Paix No 9, près [illegible].

Il fera le travail bien qu'on lui commandera chez lui ou au domicile des personnes. 15 août—3

BAINS DE VAPEUR

DE SOUFRE, AVEC APPAREIL DE DARCET.

BAINS DE VAPEUR D'EAU NATURELLE OU AROMATISÉE, AVEC LES APPAREILS DE BERT.

L'EFFICACITÉ des bains de vapeur de soufre, pour toutes les maladies de peau, est si bien constatée à la Nouvelle-Orléans, qu'il est inutile d'en parler.

Il n'en est pas de même des bains à vapeur avec les appareils de Bert, qui n'ont pas encore été importés à la Nouvelle-Orléans. M. le docteur Pariset, médecin en chef de l'Hôpital de la Salpêtrière, secrétaire de l'Académie de Médecine de Paris, a fait à l'Académie un rapport des plus favorables sur leur utilité dans une multitude d'occasions, les succès obtenus dans le traitement de la goutte et des rhumatismes, des hydropisies, de la plupart des affections lymphatiques et nerveuses, est déjà constatée; un grand nombre d'affections qui résistent opiniâtrement à toutes les ressources de la médecine, cèdent le plus souvent avec une facilité surprenante à l'action des douches à vapeur, et déjà une multitude de personnes lui doivent la guérison de maladies incurables par d'autres moyens. Les certificats délivrés par les diverses sociétés de la faculté de Paris constatent les résultats surprenants obtenus dans les maladies chroniques, les rhumatismes, les maladies nerveuses, les affections dartreuses, scrofuleuses, catharrales et inflammatoires, syphilitiques, hystériques, les engorgements des articulations et les phlémasies.

L'établissement possède plusieurs appareils qu'on peut aisément porter au domicile des personnes qui sont trop faibles pour être transportées.

Les bains seront donnés avec vapeurs émollientes sédatives, toniques, emménagogues, alcooliques, et anti-spasmodiques.

Dans le même établissement on donnera également des fumigations de chlore, recommandées par le docteur Magendie, pour combattre les affections pulmonaires; et des bains de chlore recommandés par le même docteur pour les maladies de foie.

On trouve également dans la même pharmacie l'Extrait de Salsepareille du docteur Carpenter, Swan's Panacea, Indian Panacea, Potter's Vegetable Catholicon, et du Sirop de Salsepareille concentré, au prix de $1. 50 cts. la bouteille.

Ancienne pharmacie MANCEAU,

Dirigée par M. SCHUETZE, pharmacien reçu par le Jury Médical de la Nouvelle-Orléans, encoignure Bourbon et Douane. 18 août—30

A LOUER—Comme nourice, une négresse très saine et habituée à soigner les enfans:
Aussi—Une négresse, comme domestique de maison, cuisinière, sachant laver et repasser; S'adresser au No. 90, rue d'Amour. 18 août—3

LARD—1000 barillets de lard qualité de choix à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, Poydras. 18 août

TRAITES Sterling sur Londres, à vendre par WM. G. HEWES, rue Natchez. 18 août

SUCRE Louisiane—36 boucauts à vendre par WM. G. HEWES, rue Natchez. 18 août

SUCRE—100 barils Sucre raffiné de qualités assorties, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 18 août

MARINADES assorties—200 caisses en jarres d'un gallon et demi gallon; poivre de Cayenne; moutarde, poivrade, sauce tomate, &c. à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 18 août

GINGEMBRE—100 barillets à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 19 at

TOILE à drap blanchie et écrue—200 bales en magasin à vendre par JOHN A. MERRITT, 63 Camp. 19 at

FICELLE—20 balles convenables pour presse à coton et planteurs à vendre par JOHN A. MERRITT, 63 Camp. 19 at

VIN de Catalogne, eau de vie d'anisette 1re qualité, en magasin à vendre par R. GRONING & Co. 19 at

CAFE—1600 sacs de café vert de la Havane, dernièrement reçus à vendre par R. GRONING & Co. 19 août

WAGONS, charrettes, drays et roues de toutes dimensions, constamment en mains à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 20 août

MUSCADES—30 barillets muscades fraiches à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 19 at

CORDE D'EMBALLAGE—160 rouleaux à vendre par JOS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 19 at

SUCRE—300 boucauts 1re. qualité à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle.-Levée. 19 at

FARINE—100 barils farine fraiche superfine à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle.-Levée. 19 at

WHISKEY—200 barils vieux Whiskey rectifié à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle.-Levée. 19 at

CRIN, en crin à piotres, en barils et en boucauts à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 19 at

VIN DE MADERE—en barriques et 1/2 pipes à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, rue Gravier. 19 at

SAVON—100 caisses en magasin à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co., 40, rue Gravier. 19 at

VIN DES ILES CANARIES, en barriques, pipes, 1/2 pipes et barils à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co., 40, rue Gravier. 19 at

SEL—1200 sacs sel gros et fin de Liverpool, le seul lot qui est en débarquement du navire Nonantum, et à vendre en quantités convenables aux acheteurs. A. PARK, 91, Commune. 19 août

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.

UN grand assortiment de Graines pour les semis d'août, ainsi que Haricots noirs rouges, créoles, de 1840, à vendre par LELIÈVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.
On trouve toujours à la librairie du sieur Lelièvre le Nouveau Jardinier de la Louisiane. 4 août—30f.

AVIS IMPORTANT.

MESSRS. PLEYEL & Co. de Paris, en envoyant à leurs frais dans cette ville un ouvrier chargé de réparer et consolider les pianos (pianinos) de leur fabrique dans la construction desquels ils ont employé des fers creux, ont désiré que tous les instruments de ce genre reçussent le perfectionnement qu'ils y ont appliqué. A cet effet ils ont transmis aux soussignés les numéros de chacun de ces pianos, qui ont été expédiés dans ce pays, et qui, malgré les avis publiés par leurs soins et souvent répétés, les instruments dont les numéros suivent n'ont point été présentés.

Mr. Pierron ayant bientôt terminé son travail et devant immédiatement repartir pour Paris, les personnes qui sont en possession des pianos ci-après désignés sont priées de les envoyer le plus promptement possible, la consolidation de chacun n'exigeant qu'un travail de deux jours. Cet avis est le dernier que les soussignés font publier à ce sujet.

Nos. 6567, 6074, 5796, 6654, 6660, 6442.

6 août HERBAULT FRERES, 78 rue Bienville.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 4 août 1840.
CETTE Institution fournit des traites sur Londres.
4 août A. BAUDOUIN, caissier.

UN jeune homme, ayant quelques heures disponibles dans la journée, et pouvant fournir les meilleures recommandations, désire trouver à s'employer pour tenir un ou plusieurs jeux de livres, anglais ou français.
Il s'offre également pour la rectification et le dépouillement des comptes les plus embrouillés, ainsi que pour toutes autres écritures, et se chargera en général de tout ce qui a rapport à la comptabilité. S'adresser, par lettre, à la boîte no. 500. 14 août—6

CHAUX—2000 barils de chaux de Thomaston bien conditionnés, à 9 escalins le baril, par quantités à la convenance des acheteurs.
S'adresser rue Victoire 2de. maison au-dessous du rail road Pontchartrain, ou à F. BOTCHFORD, No. 37, Nouvelle-Levée. 4 août—2m.

DEUX billets ont été trouvés et seront rendus à celui qui en prouvera la propriété en payant les frais d'annonce. S'adresser à E. COURCELLE, 65, rue Bienville. 8 août—

SALSEPAREILLE—72 balles 1re qualité à vendre par J. ROBERT & Co, 47 Bienville. 14 at

BON Vin rouge, à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 14 août

VINAIGRE—50 barils, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 15 août—5

BEURRE de table nouvellement reçu et à vendre à trois escalins la livre, à l'encoignure Royale et Dumaine. 15 août—

SANGSUES.

RECU un joli assortiment de Sangsues, à vendre à 6¼, 12½ et 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITBIEN. 6 at

SANGSUES.

SANSUES!!!—6000, reçues hier 5 août, à vendre à cinq et dix sols, encoignure Bourbon et Douane. Pharmacie MANCEAU. 6 août—10

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, le 1er. août 1840.

LE bureau des directeurs de cette banque a déclaré aujourd'hui un dividende de quatre pour cent sur le capital payé; lequel dividende sera payé aux actionnaires le 10 courant ou après cette époque.
Par ordre du Bureau. RICHARD RELF, Caissier. 3 août

LETRAS sobre Barcelona à cortos dias y en todas cantidades, las giran J. ROBERT & Ca. 47, Calle de Bienville. 10 agosto

VINO tinto de Cataluña, en medias pipas de venta por J. A. RICULFI, 44, calle de Toleso, junto à la Banca de Cuidadanos. 13 agost.

ANDREWS & BROTHERS,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
Rue du Camp No. 60. 30 jt

TOILE D'ALLEMAGNE—Un assortiment de toiles à draps et à chemises, linges de table damassés et ouvrés, essuie-mains, mouchoirs de poche blancs et imprimés, coutils, bretagnes, morlaix, cotopilles, gingas etc., reçus directement des manufactures de Silésie [en Prusse] et garantis être tout fil, à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 132, rue Royale. 18 août

PAUL BOUTET, rue du Quartier No. 145, entre Bourgogne et Dauphine, bachelier-ès lettres, donne chez lui et en ville, des leçons de français d'anglais, d'italien, de grec, de latin, d'arithmétique, de tenue des livres, de tout ce qui compose l'enseignement des colléges de France, et de mnémotechnie, art de suppléer à la mémoire. 20 août—4

VINS DE CHAMPAGNE.—La maison Lambert & Co. d'Avize, reconnue depuis plusieurs années pour la supériorité de ses vins de Champagne très mousseux a un bel assortiment, dans nos magasins que nous offrons de vendre avec toute garantie de son excellente qualité et à prix modéré. BLANCHARD, EIMER & Co., 25, Bienville. 17 at

VERRES DE VITRE—300 caisses de Waterford et de Baltimore à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 27 jt

FUSILS & PISTOLETS.—Un grand assortiment de fusils doubles et simples fins et communs, ainsi que de pistolets fins et communs à vendre à bas prix par F. C. GOERGEN & Co, 66, Chartres, au 1er 18 août

HUILE DE SPERM pure et blanchie—14 barriques à vendre par JARVIS & ANDREWS, Enc. Commune et Tchoupitoulas. 27 jt

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison [illegible] & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la rue Royale No. 100, où il sera prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier. A. VAUDRICOURT. 30 j

SUIF—10 barils à vendre par SAML. BELL, 69 Magasins. 3 août

GRAISSE—200 barillets graisse ferme, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 15 août

EAU DE COLOGNE des meilleures qualités, à vendre par F. C. GOERGEN & Co., 66, Chartres, au 1er étage. 18 août

POUR ST. LOUIS.—Le steamer GENERAL PRATT, capitaine [illegible], ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 20 août

POUR ALEXANDRIE & NATCHITOCHES. Le steamer paquebot régulier [illegible], capitaine Wood, partira positivement pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires jeudi soir vingt du courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SAMUEL BELL, 69 Magasins. 19 août

POUR ST. LOUIS et les Ports intermédiaires—Le steamer bien connu UNITED STATES, capitaine Sparhawk, est maintenant prêt à recevoir du fret; une forte partie de sa cargaison est engagée et il partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 19 août

Pour St. Louis, Alton, Mills Point Randolphe, Memphis, Columbus, Princeton et Providence.
Le superbe et bon marcheur steamer AUGUSTA, capt. J. Ashly, ayant la plus grande partie de son chargement arrivée et à bord, sera immédiatement expédié pour les port ci-dessus. Pour fret et passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à JOHN A. MERITT, 63, rue du Camp. 13 août

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer paquebot régulier A. PORTER, capit. Meggah, partira positivement pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires sur la Teche, Atchafalaya, la baie, &c. jeudi, 20 du courant, à midi. Pour passage et fret, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 26, Nlle. Levée.
N. B. Le A. Porter prendra du fret et des passagers pour la côte sur tous les points au-dessous de Plaquemine. 6 août

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. et à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'Echo naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil

PORTS D'EUROPE

POUR BORDEAUX.—Passage seulement—Le navire américain ELEANOR, capitaine Pemberton, partira pour cette destination du 1er. au 5 du mois prochain. S'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 18 août

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts JACOB, capitaine Pennell, partira sous peu; il peut prendre 6 passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 18 août

CABOTAGE.

POUR VERA CRUZ.—La goelette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, G. H. WETTER, capitaine Thompson, partira pour le port ci-dessus, d'ici à peu de jours. Pour balance du fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 19 Toulouse. 20 at

POUR PHILADELPHIE.—Le superbe brick paquebot WASHINGTON, capitaine Batford, ayant une partie de son chargement engagée et à bord, sera immédiatement expédié, pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 19 août

POUR MATAMOROS.—1er. Navire.—La goelette packet PUTNAM, capitaine Kenney, est maintenant prête à recevoir du fret pour le port ci-dessus. Ce navire a de beaux emménagements. Pour fret et passage, s'adresser à bord au capitaine ou à JOHN BELLOW, 107, rue de la Levée. 17 août

POUR LA HAVANE.—Le beau brick espagnol fin voilier FELIPE, capitaine F. Belby, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment pour le dit port. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à FRANCISCO TIO, 56, rue Ste. Anne. 15 août—4

POUR TAMPICO.—La belle goelette DORIC, fine voilière, capitaine H. Rantiford, partira positivement pour le port ci-dessus, samedi prochain 22 du courant. Pour fret de 200 barils sur le pont, ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à J. ROBERT & Co, 47 Bienville. 14 août

FRET POUR NEW-YORK.
60 tonneaux de fer en saumon seront pris en chargement par le soussigné en s'adressant immédiatement à SAML. BELL, 69, rue des Magasins. 10 août

POUR NEW-YORK.—(Paquebot du 16 août.)—Le paquebot fin voilier ST. MARY, capitaine Foster, partira positivement le jour susdit; ayant une partie de son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bout de la rue St. Joseph, ou à F. LAIDLAW, 41, rue du Camp. 5 août

POUR BALTIMORE.—Le brick JULIA & HELEN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Wade sera immédiatement expédié. Pour fret de 150 boucauts de sucre sur le pont, s'adresser à bord vis à vis les batimens du triangle ou à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 8 août

POUR BALTIMORE.—Le brick MARY, capit. Thompson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 7 août

POUR NEW-YORK.—La goélette fine voilière WM. SEYMOUR, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bateaux du triangle ou à WM. C. TOMPKINS & co. 56, rue du Camp. 24 juil

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—La goélette fine voilière SIGNAL, capt. Young, prendra du fret pour les Indes Occidentales ou un port dans le Nord. Elle peut porter 900 barils de farine. S'adresser à JOHN A. MERRITT, 63 rue du Camp. 12 at

POUR FRET OU CHARTE.—La goélette fine voilière FREDERIC ARNET, capit. Thomas Hughes est maintenant prête à recevoir du chargement. L'Arnet a de superbes chambres pour passagers. S'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St Pierre ou à JOHN BELLOW, 107, rue de la Levée. 10 août
P. S. du fret pour un port quelconque dans le golfe du Mexique sera préféré.

☞ ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville 9 juil.

A LOUER.
Une Maison de trois appartements, rue d'Espagne entre Moreau et Casa Calvo.
Une Maison de deux appartements, rue des Grands Hommes, près celle d'Enghein.
Une Maison de deux appartements, rue d'Enghein, près celle des Grands Hommes.
Un appartement encoignure Ste. Anne et Claiborne.
Un do rue Claiborne, près celle Ste. Anne.
Une Maison rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.
Toutes ces maisons sont neuves et construites en briques. La possession peut en être donnée de suite. Les conditions seront très libérales. S'adresser rue de Chartres, No. 123. 19 août

A LOUER.—Une maison en briques à deux étages située dans la rue St.-Louis, vis-à-vis le salon des Bains de la Bourse St.-Louis. Cette maison est très convenable pour un café ou un restaurant. S'adresser à J. CHALARON, 51 Bienville. 19 at

A LOUER.—Le second étage du nouveau magasin situé dans la rue de Chartres au No. 94, ainsi qu'une partie du troisième si on le désire.
De plus une 1/2 maison située à la rue Baronne près de la rue Hevia, convenable pour une petite famille. Possession sera donnée immédiatement si on l'exige. S'adresser à DAVID FELT & Co., 42, rue de la Douane. 13 août—3

A LOUER.—Le magasin en briques à trois étages, No. 26 rue Gravier. S'adresser à PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée. 11 août

A LOUER présentement—Une Maison haute, rue de l'Esplanade. S'adresser à R. BRUGIER, No. 8, rue St. Louis. 17 juil

A LOUER jusqu'au 1er. Novembre prochain une maison située à l'encoignure des Toulouse et Vieille-Levée, dernièrement occupée par un magasin d'habillements, avec tous ses vitrages, consistant en vitrines, étagères, comptoirs &c. &c. S'adresser au No. 97, rue du Camp. 11 juil

A LOUER.—Cette maison fort commode et parfaitement bien située, au No. 222 de la rue du Camp, près l'encoignure de la rue Julie, cette maison offre tous les avantages convenables pour une famille. S'adresser à GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp. 31 jt.—10

A LOUER—La grande Maison à étage en briques, située à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourgogne. Possession en sera donnée le 15 août. S'adresser à V. & O. VIGNAUD, 69, rue de Chartres. 30 jt

$20 DE RECOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation du mulâtre nommé JULIEN, appartenant ci-devant à Thomas Urquhart fils, homme de c. l. ledit esclave est absent depuis deux semaines. Il est âgé de 15 ans, d'une figure agréable et le teint un peu clair. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera chez le soussigné rue des Ursulines No. 86, ou à la geole de la Première Municipalité. A. CASTILLO. 19 août—6

$10 DE RECOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation du mulâtre AGENOR, appartenant à Mme. veuve Landreaux, absent depuis trois semaines, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, teint clair, ayant une dent de devant cassée; il était vêtu lors de son départ, d'une chemise rouge, pantalon de cotonnade et gilet de toile grise.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné. A. C. TREMOULET, rue Conti No. 11. 16 août—4

AVIS.—Détenu à la geole de St. Jn. Baptiste, un vieux nègre nommé CHARLES, disant appartenir à Mr. Chs. Kennedy, sur la Levée, N. Orleans.
Le propriétaire est invité à le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jn. Baptiste, 17 juillet 1840. A. LUMINAIS, Shériff. 21 jt.

200 PIASTRES!!!

SERONT données pour l'arrestation du nègre ALFRED, âgé de 26 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, jolie figure, complexion très noire, fortement proportionné, parlant l'anglais, le français et l'espagnol, sachant lire et écrire; il est bien connu en ville, ayant appartenu à Messrs. Ramsey et Parker.
Les geoliers de cet Etat et ceux des Etats voisins sont priés de s'adresser pour la récompense ci-dessus, au No. 101 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, ou à Chapple & Reiman, paroisse St. Jacques. 6 août—15

$10 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la négresse NANCY, âgée de 17 ans, taille de 5 pieds 5 pouces qui est partie maronne mardi le 28 courant, appartenant dernièrement à M. J. L. Florance. P. J. PAVY & Co., 22, rue Gravier. 30 jt—30

A VENDRE.—Plusieurs beaux CHEVAUX de Cabriolet, de selle et de voiture, dernièrement arrivés du Kentucky, par le steamer Gén. Harrison. Les personnes désirant faire des acquisitions voudront bien s'adresser au soussigné qui leur vendra à bas prix moyennant du comptant. On pourra visiter ces chevaux à l'écurie de Kelly, rue Gravier 154. GEO. R. SHARPE. 15 août—6

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

S'EST échappé de la rue Commune, entre le Nouveau Canal et le Cimetière Americain, dans l'après-midi de lundi, un cheval bai, de monture, ayant la crinière et la queue longues, les jambes noires, une tache blanche à l'épaule droite, occasionnée par la selle. Il est de 13 paumes de haut, il trotte et va le gallop, et n'est pas ferré. Il parait bien [illegible] par un étranger; il a les yeux vifs et est ombrageux. Celui qui le ramènera recevra la récompense sus-dite. JAMES DICKSON, Rue St. Paul, près du Nouveau Bassin. 14 août—5

$10 DE RECOMPENSE.

ECHAPPÉ de l'habitation de Mr. Tompkins le 11 du courant, un cheval bai clair, ayant la crinière et la queue noires, et ne portant point de fers. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui ramènera ce cheval au soussigné, et $5 à celle qui donnera des informations qui pourront servir à le faire découvrir. MICHEL MURPHY, Encoignure Tchoupitoulas et Notre Dame. 8 août

TROUVÉ.—Une jument bai foncé, ayant une raie blanche qui lui partage le front, la croupe très basse, longue crinière et la queue et la crinière. S'adresser à MARTIAL ST. GERMAIN, Syndic dans l'intérieur de la paroisse St. Bernard. 11 août—3f. en 15j.

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour compte de qui il appartiendra.
PAR J. A. BEARD
IL sera vendu à l'encan, ce matin, le 20 courant, à 10 heures, au No. 68, rue de la Commune,
40 rouleaux cordes du Kentucky, en partie avariées. 20 août.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui jeudi, à 5 heures de l'après midi, sur la Levée, en débarquement du brick R. Groning, en face du marché aux legumes,
[illegible] barriques vin de Marseille, qualité supérieure.
Conditions à la vente. 20 août

PAR E. BARNETT, Sr.
SERA vendu samedi 22 août, à la Bourse, rue St. Louis, le nègre nommé ISAAC, âgé de [illegible] ans, depuis 16 ans dans cette ville, bon sujet, domestique de confiance, ayant toujours resté dans un magasin qui est très recommandé pour sa sobriété et honnêteté, pleinement garanti.
Conditions comptant. 20 at

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu samedi 22 du courant, à 10 heures A. M. dans la rue du Canal près la rue des Magasins,
30 barils d'huile de sperm d'hiver dernièrement reçue. 20 août

PAR J. LEVY.
IL sera vendu à 4 heures 1/2 au no 60, rue des Magasins, pour clore une facture,
25 sacs café de la Havane.
Aussi—Pour le compte de qui il appartiendra,
22 pièces de toile d'emballage du Kentucky, avariées, et une quantité de groceries. 20 at

PAR FAUCHIER & FERNANDEZ.
IL sera vendu samedi prochain, 22 du courant, à quatre heures et demie de l'après midi, à l'encoignure des rues Saint Philippe et Villeré
Un fonds de Grocerie, consistant en vins, liqueurs assorties; rum, genièvre, whiskey sucre, café, étagères, comptoirs, &c.
Conditions: comptant. 20 août

VENTE POSITIVE.
Ingénieurs et Scieurs à vendre
PAR J. A. BEARD
IL sera vendu à l'encan, vendredi, 21 août, à midi, à l'Arcade de Bank, les esclaves de valeur suivants, savoir:
FRANK, âgé de 23 ans, bon ingénieur
BEN, do 25 do bon scieur
GEORGE, do 26 do excellent bucheron et drayman.
Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèques jusqu'à parfait payement. Les actes de vente pardevant D. L. McKay, not. pub.
Aussi: le mulâtre AUGUSTIN, créole âgé de 18 ans, excellent domestique de maison et cocher.
Le nègre WILLIAM, âgé de 26 ans, bon bucheron et scieur.
Conditions: ½ comptant, la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à final payement.
Aussi: le nègre ENOCH, âgé de 22 ans, bon peintre et vitrier, pleinement garanti.
Le mulâtre JOHN, créole, âgé de 18 ans, bon charpentier, pleinement garanti, excepté qu'il s'est absenté une fois.
HARRIETTE, âgée de 36 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière.
KESIAH, âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, pleinement garantie.
GEORGE, âgé de 45 ans, charretier et domestique de magasin.
AMY, âgée de 35 ans, bonne blanchisseuse, parfaite cuisinière et domestique de maison.
Tous ces esclaves sont pleinement garantis.
Conditions à la vente.
Les actes de vente pour les six derniers esclaves seront passés pardevant J. B. Marks, not pub. aux frais des acquéreurs. 7 août

PAR R. B. SYKES
IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à 4 heures et demie, à son magasin d'encan, No. 51, vis-à-vis l'Arcade de Banks:
140 frequins de beurre français dernièrement reçus et convenables pour familles et pour les hotels
Aussi—50 frequins de beurre de l'Ouest.
Conditions, à la vente. 19 août

PAR R. B. SYKES.
Cargaison de Marseille à l'encan.
IL sera vendu vendredi, 21 du courant, à 4 heures P. M. sur la Levée, entre les deux marchés, les articles suivants composant la cargaison du brick R. Groning de Marseille, savoir:
231 barriques Vin rouge
16 do Vin Muscat
20 demi barriques Vin de Porto,
60 do do Vin de Madère,
20 barils do do
50 caisses Vin rouge,
15 sacs de bouchon,
30 barils Vin blanc
Conditions: Au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 30 jours, de $300 à $500, 60 jours, de $500 à $1000 à [illegible], en billets endossés à satisfaction. 19 [illegible]

PAR L. A. GARIDEL
Vente par colis.
VENDREDI, 21 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin à son magasin d'encan, rue Toulouse no. 30,
Un très bel assortiment d'indiennes anglaises et françaises.
Do do de merinos et kersey, etc.
Conditions à la vente. 19 août

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 21 du courant, à midi, à son magasin d'encan, rue Conti no. 26 pour clore des consignations,
1300 caisses vin St. Julien, St Estephe et chateau Lafitte.
100 paniers champagne mousseux
20 caisses fruits au naturel, etc.
Conditions à la vente. 19 août

Martin Gordon Jr. vs. ses creanciers,
PAR J. A. BEARD
IL sera vendu à l'encan, Vendredi, 21 août prochain, à midi, à l'Arcade de Bank, par ordre du syndic, les esclaves suivants abandonnés par Martin Gordon jr. à ses créanciers:
CHARLES âgé de 23 ans, excellent drayman.
ADAM, âgé de 27 ans, laboureur, habitué aux travaux d'un steam boat.
Conditions—Billets à 6 mois endossés à la satisfaction du syndic, [illegible] en cas de non-paiement à échéance, les dits billets portant [illegible] et 10 pour cent par an.
Les actes de vente pardevant Lucien Herman, notaire, aux frais des acquéreurs.

VENTE PAR COLIS
Marchandises sèches et habillements
PAR VINCENT & DE FERIET
IL sera vendu jeudi prochain, 20 courant, à midi à notre magasin d'encan rue de Chartres No. 112, Un très grand assortiment de marchandises sèches et d'habillements.
Conditions à la vente.
Les colis pourront être ouverts la veille pour la visite des marchandises. 18 août

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Propriété de valeur sur le Chemin du Bayou
VENDREDI prochain, 21 du courant, à la Bourse de la rue St. Louis, à midi précise, sera vendu,
Un Lot de Terre situé sur le chemin du Bayou, propriété de feu A. Milne, et touchant à [illegible], mesurant 33 pieds face au chemin du Bayou, sur 270 pieds de profondeur, mesure française; [illegible] dit lot, une petite maison de cuisine, des puits et quelques arbres fruitiers. Cette terre est une des plus élevées du voisinage.
La vente est positive, et les conditions comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquereur. 18 août

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à 1 heure P. M. à l'Arcade de Banks, rue des Magasins:
La jolie barque americaine UNION, du port de 300 tonneaux, pouvant par rapport à son tonnage, porter une très forte cargaison, [illegible]
Conditions—4 et 6 mois. 15 [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LE Samedi 5 septembre, à la Bourse St. Louis à midi, seront vendus les lots de terre suivants:
1. 10 Lots de Terre situés à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, designés par les Nos. 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 23 et 24, dans l'îlet No. 25, suivant un plan [illegible] arpenteur general, [illegible] en date du 7 juin 1836, les Nos. 11 et 12, mesurant chacun 30 pieds [illegible] de face à la rue Cécile, sur 162 pieds [illegible] de profondeur; le lot No. 13 [illegible] pieds de face [illegible] 5 pieds et demi de face [illegible] lots Nos. 14, 15, 16, 17 et 18, mesurent chacun 30 pieds et demi de face [illegible] Oak Grove street [illegible] mesure anglaise.
Un autre Lot de Terre situé à Carrollton, désigné par le No. 5, de l'îlet No. 1, [illegible] rues Hilaire et Adams, suivant un plan dressé par [illegible] Boswell, notaire. Le dit lot de terre [illegible] mesure américaine.
3. La moitié indivise sur cinq lots de terre situés à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10, de l'îlet No. [illegible], suivant un plan de Louis Bringier, le 10 9bre 1836, [illegible] Nos. 5, 7, 8 et 9 mesurent chacun 30 pieds de face [illegible] Armas, sur 105 pieds de profondeur, et le lot No. 9 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] Armas, sur 105 pieds de profondeur [illegible]; le tout mesure américaine.
2. Terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les numéros 5 et 6, de l'îlet No. 140, sur un plan [illegible] du dit îlet, dressé par Louis Bringier, en date du [illegible] 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers, dans le livre des plans No. 19; lesquels terrains mesurent chacun 30 pieds 10 pouces et sept lignes de face à la rue de la Force, entre les rues Musique et des Arts, sur 114 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, mesure anglaise.
Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur.
Les actes de vente aux frais des acquereurs pardevant Mr. C. V. Foulon, notaire. 14 at—3,14,24 [illegible]

PAR J. LEVY.
IL sera vendu lundi, le 24 courant, à midi en face de mon magasin d'encan, dans la rue des Magasins no. 60, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 1 août 1840, et sur la requête du curateur de la succession de Henry F. Chatelain, les [illegible] suivants appartenant à la dite succession:
2 chevaux,
2 drays,
1 charrette.
1 lot de fromage de Gruyère. [illegible] août—3

PAR HEWLETT & CEÑAS
Vente de succession.
IL sera vendu mardi, 25 du courant, à 11 heures A. M. au magasin situé rue Julie, No. 9, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson en date du 1er. juillet 1840, les articles suivants appartenant à la succession de John Messenger:
94 caisses vieux madère,
21 paniers vin de Champagne,
6 barils de cirage, 5 do de saucissons, meubles de comptoir.
Conditions comptant.

MAGASIN DE FERS ET DE PROVISIONS POUR LES NAVIRES.—Les soussignés ont transféré leur magasin de la Vieille Levée, No. 22, à la Nouvelle Levée, No. 19, où ils offrent à vendre un assortiment général de marchandises rentrant dans la ligne de leur affaires, telles que:
Chaînes en fer de toutes sortes, tuyaux des meilleures fabriques de la Caroline et de la Louisiane; pioches et pelles, vis et articles en fer de toute espèce.
Fer de Cumberland, du Tennessee, de Baltimore, d'Angleterre et de Suède et un assortiment de [illegible] et rondes; cercles en fer, [illegible]
200 feuilles pour chaudières de 5/16 et 1/4 de pouce d'épaisseur.
Acier anglais et américain, plomb et étain.
CLOUS—600 barillets bien assortis, [illegible] et 10 sacs de clous [illegible] à 1600 livres; câbles en fer d'un 1/2, 5/8, [illegible] pouces.
Articles pour navires—Cordes de Manille [illegible] huiles et peintures de toutes sortes; goudrons, [illegible] ocre, [illegible] et un assortiment complet [illegible] pour navires, à vendre à des conditions [illegible] PRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle. Levée. 18 août

ACIER DE HASENCLEVER.
LE soussigné a en magasin et [illegible] constamment un approvisionnement de [illegible] de la manufacture de Mrs. John Bernd Hasenclever & Sons Remscheid, qu'il offre à vendre en quantités convenables aux acheteurs.
HUGO C. GILDEMEISTER, [illegible] 19 fev—6m

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en mains un assortiment de fer plat de 1¼ sur 1¼ [illegible] carré de 1/2 à 3 pouces; du rond de [illegible] à 5 pouces. Les marchandises pourront toujours être [illegible] à des conditions libérales. HUGO C. GILDEMEISTER, 45, rue Bienville. 19 fev—6m

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, d'envoi de M. S. [illegible] & Sons Schiedam—200 pipes genièvre de Hollande [illegible] bien connu du public [illegible] qu'il offre à vendre [illegible] à la Levée par parties convenables aux acheteurs et aux conditions avantageuses.
HUGO C. GILDEMEISTER, 45, rue Bienville. 19 fev—6m

TOILE et Corde d'Emballage du Kentucky et de l'Inde, à vendre par SAML. BELL, 69, rue des Magasins. 14 août

SEL de Liverpool—800 sacs en bon ordre, à vendre par SAML. BELL, 69, rue des Magasins. 24 août